



Guide à destination des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

SAS EM Normandie Compétences

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 393 000 euros • RCS Le Havre B901703496 • N°SIREN : 901 703 496 • Code NAF : 8559A
TVA intracommunautaire : FR11901703496 • Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28 76 06448 76 auprès du préfet de région de Normandie
Siège social : 20, quai Frissard - 76600 LE HAVRE - Tél. : +33 (0)2 77 38 05 50
Autres établissements : 9, rue Claude Bloch - 14000 CAEN • 30-32 rue Henri Barbusse - 92110 CLICHY
E-mail : contact@emn-compete.nces.fr • Internet : emn-compete.nces.fr

Table des matières

1.	Qu'est-ce que le handicap.....	3
	Définition réglementaire	3
	Les différentes familles de handicap.....	3
	Handicap moteur.....	3
	Handicap sensoriel	3
	Handicap psychique	3
	Handicap cognitif.....	3
	Handicap mental	4
	Maladies invalidantes.....	4
	En bref... ..	4
2.	Être apprenant et PSH à l'EM Normandie Compétences	5
	Notre vision et nos aménagements	5
	Notre accompagnement	6
	Nos ressources	6
	Des campus adaptés :.....	6
	Un service handicap :	6
3.	Les acteurs et contacts pour les PSH.....	8
	La MDPH.....	8
	Les partenaires handicap	8
	AGEFIPH.....	8
	CAP EMPLOI.....	9
4.	SUIS-JE CONCERNÉ.E ?	10
5.	Ressources.....	11

1. Qu'est-ce que le handicap

Définition réglementaire

L'article L114 du Code de l'action sociale et des familles donne la définition suivante de ce qui constitue un handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les différentes familles de handicap

Handicap moteur

Le handicap moteur se manifeste par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties du corps. Il existe différentes déficiences motrices selon l'origine cérébrale, médullaire, neuromusculaire ou ostéoarticulaire. Les troubles associés peuvent entraîner des difficultés scolaires et des troubles neuropsychologiques.

Handicap sensoriel

Le handicap sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens, tels que l'audition ou la vue. Statistiquement, la déficience visuelle et la déficience auditive constituent les deux formes les plus répandues de handicap sensoriel. Ce type de handicap entraîne presque automatiquement des difficultés de communication et d'intégration sociale pour la personne touchée.

Handicap psychique

Le handicap psychique est la reconnaissance d'une limitation de la participation d'une personne à la vie sociale en raison de troubles psychiques graves qui perdurent et entraînent des gênes dans son quotidien, des souffrances et/ou des troubles comportementaux légers, moyens à sévères selon la maladie. Il ne faut pas confondre ce type de handicap avec le handicap mental, qui lui se base sur une pathologie identifiable et non sur une cause inconnue comme peut l'être le handicap psychique.

Handicap cognitif

Le handicap cognitif résulte de dysfonctionnements neuropsychologiques qui affectent les fonctions cognitives. Ces troubles peuvent inclure des difficultés de mémoire, d'attention, de langage, de praxies (gestes), et d'autres aspects cognitifs.

Handicap mental

Le handicap mental est un trouble généralisé perçu avant l'âge adulte. Il se caractérise par un déficit et un dysfonctionnement cognitif dans au moins deux fonctionnements adaptatifs.

Maladies invalidantes

Les maladies invalidantes regroupent un ensemble de troubles de la santé pouvant atteindre les organes internes vitaux tels que le cœur, les poumons et les reins. Il s'agit de maladies organiques telles que l'insuffisance respiratoire, l'insuffisance cardiaque, les cancers, certaines maladies rhumatoïdes, ainsi que des troubles musculosquelettiques.

En bref...

Le handicap, par sa définition proposée par le Code de l'action sociale et des familles, revête un caractère large et modulable en fonction des différentes pathologies. Ce qui est important de retenir c'est qu'un handicap peut se déclarer à n'importe quel moment, être visible / invisible ou encore temporaire / à vie.

L'EM Normandie Compétences accompagne les personnes en situation de handicap, qu'importe leur situation. Nous nous voulons être à l'écoute et au plus près de vos besoins en termes d'aménagements et d'accompagnement.

Vous souhaitez échanger avec notre référent.e handicap quant à votre situation, alors n'hésitez pas envoyer un message à l'adresse suivante : handicap@emn-competences.fr

2. Être apprenant et PSH à l'EM Normandie Compétences

Notre vision et nos aménagements

A l'EM Normandie Compétences nous sommes en faveur d'un accompagnement de proximité de tous nos apprenants et apprenantes. Nous nous engageons pour l'inclusion, la facilité d'accès à toute personne en situation de handicap. Notre organisme de formation sera à vos côtés afin de :

- Vous accueillir dans les meilleures dispositions
- Sécuriser votre parcours de formation en l'adaptant à vos besoins
- Vous accompagner dans votre insertion professionnelle

En tant qu'apprenant et personne en situation de handicap (PSH), vous pouvez bénéficier de plusieurs aménagements en fonction de vos besoins, cela peut-être :

- Temps majoré pour les examens (*écrits ou oraux*)
- Mise à disposition de matériel / solution logiciel adaptés
- Ressources pédagogiques adaptées
- Dispense d'assiduité et autres adaptations horaire
- Salle spécifique
- Allongement du parcours de formation au besoin
- Etc.

Pour bénéficier de ces aménagements, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de notre service Handicap : handicap@emn-competences.fr

Notre accompagnement

1. Contactez-nous par le biais de notre adresse mail unique pour toutes questions / aménagements en lien avec votre handicap : handicap@emn-competences.fr
2. Nous nous rencontrerons lors d'un premier entretien confidentiel. Nous pourrons échanger concernant vos besoins d'aménagements et / ou d'accompagnement.
3. Nous reviendrons vers vous pour que vous nous envoyiez des documents complémentaires pour attester de votre situation.
4. Une fois les documents réceptionnés par notre service Handicap, nous pourrons mettre en place un « protocole d'aménagement ». Ce dernier sera signé par vous ainsi que l'EM Normandie Compétences.
5. Différents points d'étapes viendront jaloner votre parcours de formation afin de s'assurer des adaptations mises en place.
6. Dans le cadre des formations comportant des périodes en entreprise, notre référent.e intégration des PSH sera la garante de la continuité d'adaptation en entreprise. Notre référent.e handicap, quant à elle, reste votre interlocutrice privilégiée pour toutes questions quant à votre formation en centre.

Si votre situation venait à changer en cours d'année, n'hésitez surtout pas à nous contacter de nouveau afin de vous offrir le meilleur accompagnement possible : handicap@emn-competences.fr

Nos ressources

Des campus adaptés :

- Etablissements Recevant du Public (ERP) adaptés aux personnes en situation de handicap
- Couloirs larges, ascenseurs, etc.
- Ressources pédagogiques en ligne
- Adaptation de l'EM Normandie Compétences selon les besoins de l'apprenant (*logiciel, matériel, équipement, etc.*)

Un service handicap :

- Accueil des candidats (en amont et durant le cursus)
- Accompagnement pour la demande de RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*)
- Mise en contact avec des partenaires handicap de l'EM Normandie Compétences
- Sécurisation du parcours de formation des apprentis handicapés (y compris pour les examens)

- Facilitation de l'intégration en entreprise (en lien avec leur maître d'apprentissage, l'équipe tutorale, les chargés d'insertion et les conseillers insertion ou maintien CAP emploi)
- Notre référent.e intégration en entreprise s'occupe également de vous accompagner dans l'orientation et l'insertion professionnelle

3. Les acteurs et contacts pour les PSH

La MDPH

La MDPH est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle a pour vocation de faciliter l'ensemble des démarches des personnes en situation de handicap, leurs familles ou leurs représentants, de porter conseil. La MDPH offre également des possibilités d'accompagnement dans l'orientation vers les services et établissements médico-sociaux, dans l'accès à la scolarité, à la formation et à l'emploi et dans la vie sociale.

La MDPH de votre département est votre point d'entrée en termes de besoins et des droits dont vous pouvez bénéficier :

- Demande de RQTH,
- Percevoir des aides financières,
- Être accompagné vers l'emploi.

Bien entendu, nos interlocuteurs handicap sont là pour vous aider dans vos démarches en lien avec la MDPH de votre département.

MDPH du Calvados	MDPH de Seine-Maritime
17 rue du 11 novembre 14000 Caen	13 rue Poret de Blosseville 76100 Rouen
02 31 78 91 75	02 32 18 86 87
mdph@calvados.fr	mdph@seinemaritime.fr

Les partenaires handicap

AGEFIPH

L'Agefiph (*Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicap*) est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Parmi ses actions principales, elle conseille et accompagne les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs actions handicap, accorde des aides financières aux entreprises et aux personnes pour compenser le handicap dans l'emploi. Le site agefiph.fr s'adresse aux personnes [en situation de handicap](#), [aux employeurs](#), [aux conseillers à l'emploi](#), et propose un [espace emploi](#) dédié au recrutement.

AGEFIPH - Normandie

Immeuble Les Galées du Roi
Rue Gadeau-de-Kerville
76107 Rouen

08 00 11 10 09

normandie@agefiph.asso.fr

CAP EMPLOI

Les Cap emploi s'adressent aux personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, aux salariés, aux travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.

Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap, et dans l'accompagnement des employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi.

L'expertise des Cap emploi se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

Cap Emploi du Calvados	Cap Emploi - Le Havre
Parc Athéna, 4/6 Rue Ferdinand Buisson 14280 Saint-Contest	120 rue de la Pique en mare 76620 Le Havre
02 31 93 24 24	02 35 22 71 21
capemploi14@capemploi14.com	secretariat@capemploi76lehavre.com

4. SUIS-JE CONCERNÉ.E ?

Cochez la/les affirmation(s) pour laquelle/lesquelles vous vous sentez concerné :

- Je rencontre des difficultés à être attentif/à me concentrer, voire je suis parfois impulsif
- Je rencontre des difficultés à lire/écrire et fais de nombreuses fautes d'orthographe
- J'ai des problèmes de coordination dans mes mouvements
- Je rencontre des difficultés ou je ne peux pas/plus utiliser l'un ou plusieurs de mes membres
- J'ai subi un accident/une maladie qui m'a affecté de manière temporaire
- J'ai une maladie qui m'empêche de vivre normalement /a des conséquences sur mon quotidien
- J'ai du diabète
- J'ai des acouphènes
- Je suis atteint de daltonisme
- Je suis atteint d'un asthme sévère
- Je souffre de boulimie ou d'anorexie
- Je suis dépressif
- J'ai une maladie génétique
- Je suis partiellement ou intégralement privé de l'un de mes cinq sens
- Je suis atteint d'un cancer
- J'ai le VIH

Si vous avez coché une ou plusieurs affirmation(s), vous êtes peut-être en situation de handicap. Attention cette liste n'est pas exhaustive : si une situation quelle qu'elle soit vous affecte dans votre quotidien, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant ou au service Handicap de l'EM Normandie Compétences : handicap@emn-competences.fr

5. Ressources

[Article L114 du Code de l'action sociale et des familles](https://legifrance.gouv.fr) | legifrance.gouv.fr

[Apprentissage et handicap : un nouveau guide pour les entreprises et les apprentis](https://travail-emploi.gouv.fr) | travail-emploi.gouv.fr

[Emploi d'une personne handicapée : les aides auxquelles vous avez droit](https://economie.gouv.fr) | economie.gouv.fr

[Les grandes familles ou typologies de handicap](https://handicap.agriculture.gouv.fr) | handicap.agriculture.gouv.fr

[Qu'est-ce que le handicap ?](https://agefiph.fr) | [AGEFIPH](https://agefiph.fr)

[Qu'est-ce que la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé \(RQTH\) ?](https://service-public.fr) | service-public.fr

[Maison Départementale des Personnes en Situation Handicapées du Calvados](https://calvados.fr) | calvados.fr

[MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées](https://seinemaritime.fr) | seinemaritime.fr

[Connaître les acronymes et leur signification](https://agefiph.fr) | agefiph.fr

[Cap Emploi](https://travail-emploi.gouv.fr) | travail-emploi.gouv.fr

[Annuaire des CAP Emploi](https://capemploi.info) | capemploi.info

[Référénte / référent handicap en CFA \(Centres de Formation d'Apprentis\)](https://handicap.gouv.fr) | handicap.gouv.fr

[Développer l'apprentissage des personnes handicapées](https://handicap.gouv.fr) | handicap.gouv.fr